



PROJET ASSOCIATIF

2023 - 2027



Introduction

À la naissance de l'Unapei 92, début 2019, un premier projet associatif a été élaboré par le Conseil d'administration de l'association, reprenant les grands principes du mouvement parental et des associations nouvellement fusionnées et indiquant ses principales missions.

Venu le temps de la maturité, le besoin s'est fait sentir de renouveler et d'approfondir ce projet, de lui donner une dimension prospective à cinq ans, affichant nos ambitions.

Le Bureau de l'Unapei 92 a souhaité la mise en place d'une démarche associative, permettant aux adhérents, aux familles, aux personnes accompagnées et aux professionnels d'échanger et d'apporter leur contribution au texte initial.

La démarche s'est déroulée d'octobre 2021 à octobre 2022, à travers des rencontres par territoire, des ateliers avec les représentants des Conseils de vie sociale et via une plateforme numérique co-construite entre professionnels et personnes accompagnées.

Ce sont au total 150 personnes

- dont 60 familles,
 - 60 professionnels et
 - 30 personnes accompagnées,
- représentant 18 établissements et services,**

qui ont contribué, aux côtés du Bureau de l'Unapei 92, à l'élaboration du projet associatif.





Sommaire

Notre identité	4
Cartographie des établissements et services	6
Notre ADN	7
2023-2027 : 3 ambitions, 10 engagements	8
1 Accompagner à chaque étape de la vie en soutenant les parcours singuliers	9
ENGAGEMENT N° 1 : Favoriser la continuité et la singularité des parcours	10
ENGAGEMENT N° 2 : Œuvrer à l'amélioration continue de nos établissements et services	11
ENGAGEMENT N° 3 : L'innovation au service de l'accompagnement des personnes	12
ENGAGEMENT N° 4 : Reconnaître et conjuguer les expertises	13
2 Promouvoir et soutenir l'autodétermination et la participation citoyenne des personnes en situation de handicap	14
ENGAGEMENT N° 5 : Promouvoir et soutenir l'autodétermination	15
ENGAGEMENT N° 6 : Promouvoir l'exercice des droits fondamentaux et civiques	16
ENGAGEMENT N° 7 : Renforcer la participation citoyenne des personnes aux différentes instances	17
3 Prendre part activement à la construction d'une société plus inclusive et solidaire	18
ENGAGEMENT N° 8 : Représenter et défendre les droits des personnes en situation de handicap	19
ENGAGEMENT N° 9 : Inscrire l'Unapei 92 dans une démarche RSE	20
ENGAGEMENT N° 10 : Porter et fédérer un réseau militant et développer une animation territoriale de proximité	21

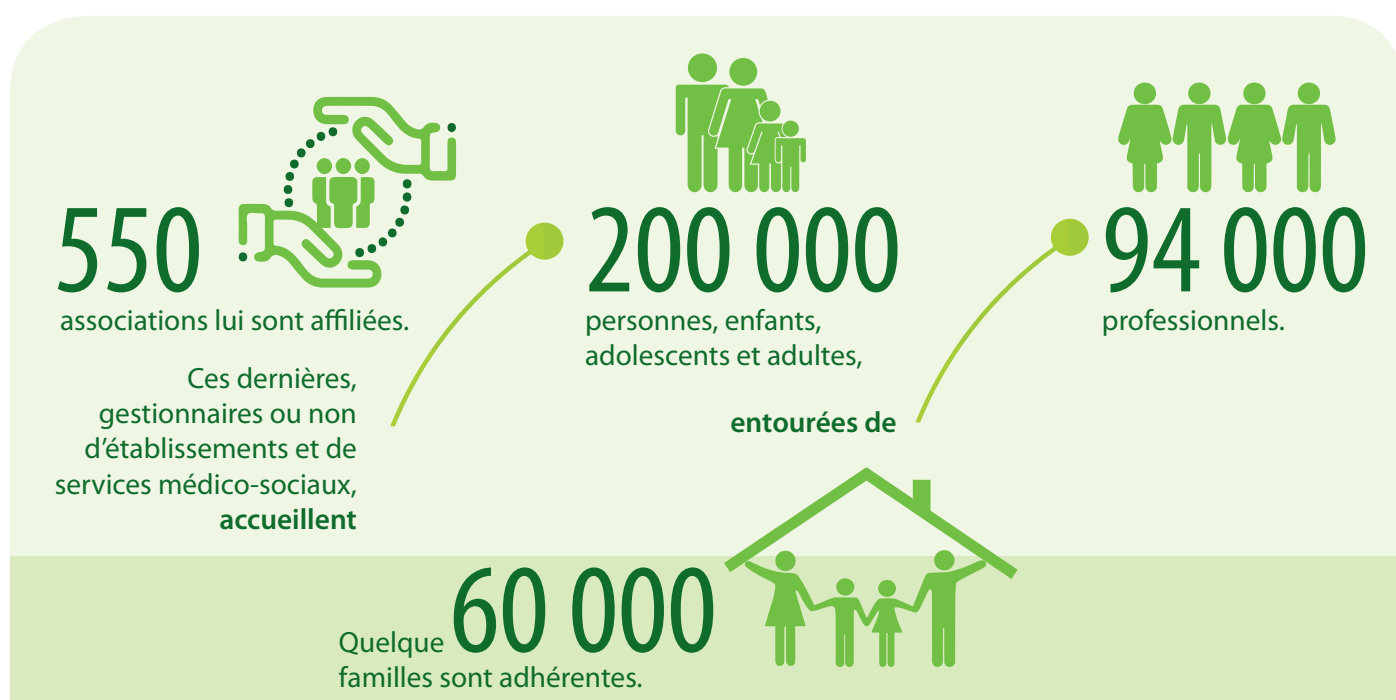
Annexes

Annexe 1 – L'organisation et les instances associative	22
Annexe 2 – La démarche d'élaboration du projet associatif	23
Annexe 3 – Lexique	23



Notre identité

L'Unapei 92 est membre de l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei). L'Unapei constitue le 1^{er} regroupement français d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes vivant avec un handicap mental et de leurs familles.



Un peu d'histoire

Les premières associations parentales sont nées vers la fin des années 1950. Leur création se fait à l'initiative de parents d'enfants porteurs de handicap mis à l'écart de la société, rejetés de l'école et souvent renvoyés vers les structures psychiatriques de l'époque.

Ces parents engagés et visionnaires, se regroupent en petites associations locales et créent pour leurs enfants divers modes d'accueil : des petits groupes scolaires, des jardins d'enfants, des petits clubs de loisirs... Le mouvement s'étend et essaime sur tout le territoire français, prémices des futurs accompagnements médico-sociaux. Avec le soutien des professionnels de santé et de l'éducation, les premières aides publiques au financement se mettent en place.

Le mouvement parental associatif ressent alors le besoin de se structurer et de s'unir pour se faire mieux entendre et obtenir des avancées collectives.

En 1960 est créée l'Unapei, reconnue d'utilité publique en 1963.

Le réseau Unapei se met peu à peu en place dans toute la France et se décline territorialement en unions régionales, associations départementales et associations locales.

C'est dans ce cadre qu'est née, en 1968, l'Adapei des Hauts-de-Seine (Adapei 92) qui regroupait alors 12 associations locales gestionnaires ou non d'établissements ou de services.

En 2018, l'Adapei 92 gère 14 établissements et services. Elle assure par ailleurs son rôle fédéral en associant d'autres associations de parents dans les Hauts-de-Seine et en Eure-et-Loir (28).

Elle se rapproche alors de l'APEI SUD 92 (créée en 1964, gestionnaire de 12 établissements et services), l'APEINA (créée en 1965, gestionnaire de 2 établissements et services), la Maison du Phare (créée en 1963) dont elle reprend la gestion des 12 établissements et services. De l'union de ces 4 entités voit le jour l'Unapei 92 en 2019. Celle-ci est rejointe en 2020 par les Papillons blancs des Rives de Seine (créée en 1964, gestionnaire de 15 établissements et services) et en 2021 par l'association du Bois Clair dans l'Eure (2 établissements).



En 2022, l'Unapei 92 gère une cinquantaine d'établissements et services, accompagnant près de 2 500 personnes grâce au concours de 1 100 professionnels.

Elle joue également un rôle fédéral avec 4 associations gestionnaires (Les Papillons blancs de la colline, l'APEI Boucle de la Seine, l'APEI de Meudon, l'APEI de Rueil-Nanterre) et 5 associations de parents (Quelque chose en plus, APEI IME Les Peupliers, APEI La Maison du Phare, l'APARG et Solidarité handicap 92).

L'évolution associative

Au fil du temps, les besoins évoluent, les associations aussi. Les enfants deviennent adolescents puis adultes. L'Unapei crée les premiers foyers d'hébergement, les centres d'aide par le travail (CAT devenus ESAT), les foyers de vie, les services mandataires. Les associations se professionnalisent ; promotrices et gestionnaires d'établissements et de services, elles fonctionnent selon le même type de gouvernance. Leurs conseils d'administration sont composés de bénévoles élus par l'assemblée générale des adhérents, familles, amis, personnes en situation de handicap.

La place prépondérante des familles dans la gouvernance des associations est au centre de nos organisations. La force du mouvement parental est de garantir la qualité de l'accompagnement et le respect de la dignité des personnes accueillies, de développer des réponses adaptées aux besoins exprimés, pour un « bien-vivre » au quotidien. Il s'agit d'une volonté mais aussi d'un défi toujours renouvelé, qui se construit avec les professionnels, les familles et les personnes accompagnées.

Mettant en œuvre les décisions de la gouvernance, la direction est exercée au sein de la direction générale et des directions d'établissements par des professionnels de qualité, porteurs des ambitions et des valeurs du mouvement.

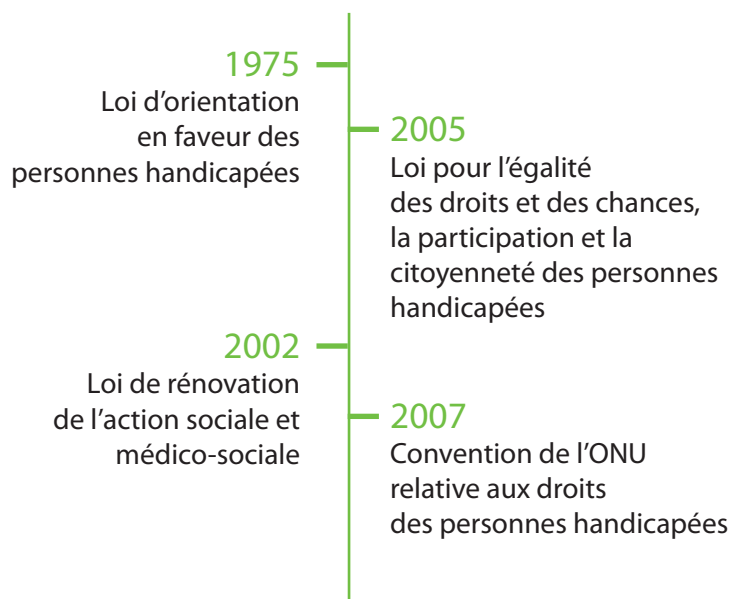
Le projet associatif, véritable colonne vertébrale de notre engagement, affirme les valeurs qui nous structurent, les principes d'action qui nous guident et s'articule autour des 3 missions de l'Unapei 92 :

- **Accompagner à chaque étape de la vie**
- **Représenter les personnes en situation de handicap, les familles et les aidants**
- **Animer et fédérer un réseau associatif s'appuyant sur des territoires**

L'évolution législative

L'Unapei et ses associations affiliées contribuent à l'évolution législative.

Quelques dates :



Cartographie des établissements & services

 **Jeunesse**
(IME, IMP, SESSAD)

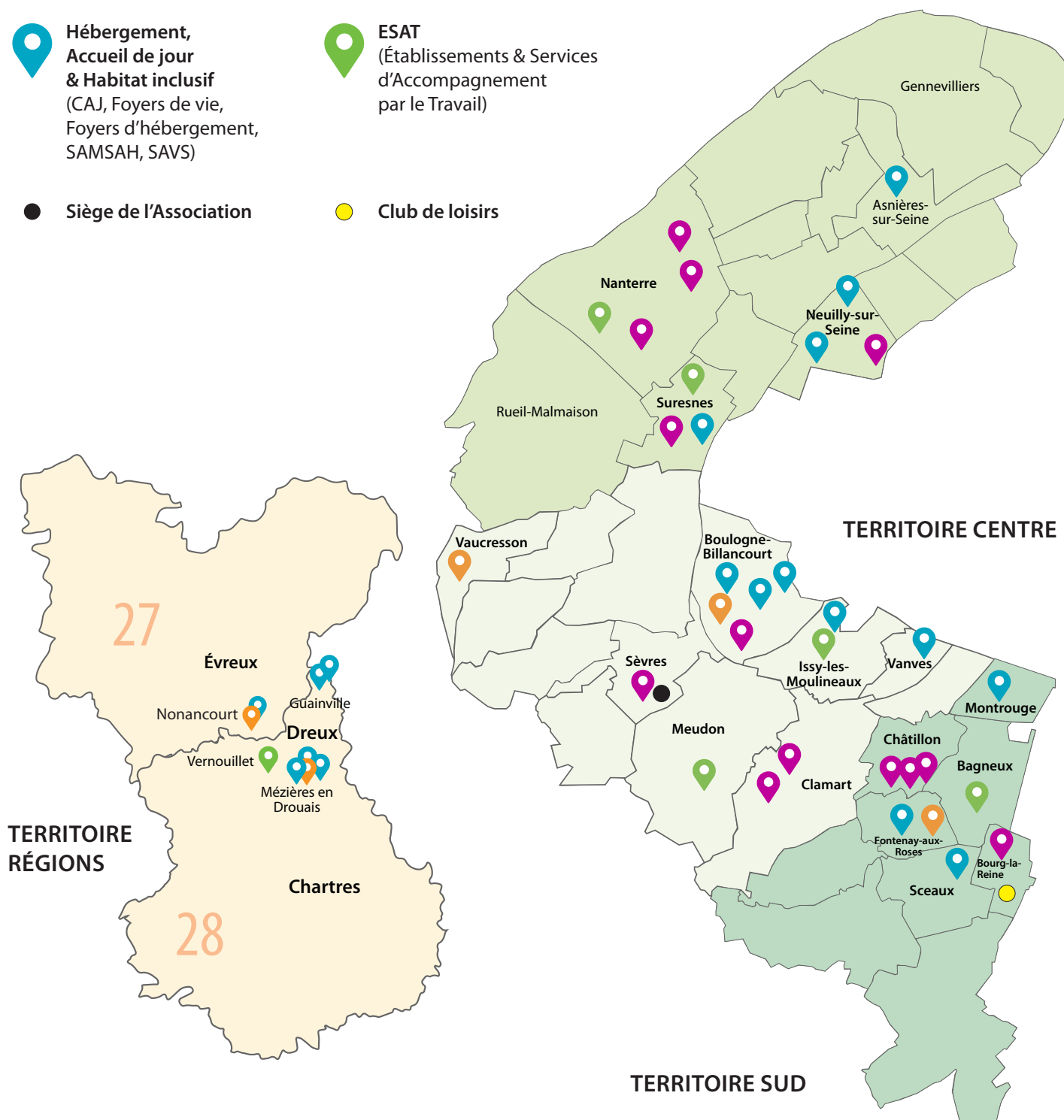
 **Foyers d'Accueil Médicalisés**

 **Hébergement, Accueil de jour & Habitat inclusif**
(CAJ, Foyers de vie, Foyers d'hébergement, SAMSAH, SAVS)

 **ESAT**
(Établissements & Services d'Accompagnement par le Travail)

 **Siège de l'Association**

 **Club de loisirs**





Notre ADN

L'Unapei 92 permet à chaque personne de s'inscrire dans un parcours de vie choisi en soutenant le développement de ses capacités et en l'accompagnant vers l'autodétermination.



Elle prend en compte les situations de handicap grâce à une diversité d'offres, en s'adaptant aux besoins tout au long de la vie, en évitant les ruptures de parcours et en prenant en compte la singularité des situations.

L'accompagnement est mis en œuvre selon des modalités spécifiques et personnalisées, en lien avec la situation de handicap qui résulte principalement

- De troubles du neuro-développement, dont les troubles du développement intellectuel, les troubles du spectre de l'autisme.
- De troubles psychiques.
- D'un polyhandicap.



Projet associatif 2023-2027

3

ambitions

**Accompagner à chaque étape de la vie
en soutenant les parcours singuliers**

**Promouvoir et soutenir
l'autodétermination et la participation
citoyenne des personnes en situation
de handicap**

**Prendre part activement
à la construction d'une société plus
inclusive et solidaire**

10

engagements

Solidaires pour accompagner les différences



1

Accompagner à chaque étape de la vie en soutenant les parcours singuliers

« Il y a eu une réunion d'information à l'IMPRO sur l'orientation professionnelle, avec les familles, les professionnels, les jeunes présents mais aussi des anciens jeunes qui sont venus témoigner de leur insertion professionnelle. Ce fut un moment convivial qui a donné beaucoup d'espoirs aux familles. »

Comités territoriaux – Atelier n°3 du 24 mai 2022

« C'est important de prendre en compte les singularités de chacun, pour aller dans le même sens. »

Comités territoriaux – Atelier n°2 du 20 mai 2022

1

Accompagner

à chaque étape de la vie en soutenant les parcours singuliers

L'Unapei 92 agira pour :

- **Répondre** aux besoins spécifiques : troubles du neurodéveloppement, troubles psychiques, polyhandicap.
- **Développer** la cohérence des outils et méthodes d'accompagnement tout au long du parcours.
- **Proposer** une offre de service multiforme et adaptée, qui réponde aux besoins et aspirations des personnes accompagnées.
 - Une offre d'habitat diversifiée, du foyer collectif à un habitat autonome et des services flexibles.
 - Des périodes d'accompagnement séquentiel et d'expérimentation laissant place à la réversibilité des parcours.
- **Rechercher** des réponses pour les personnes sans solution : participer aux instances dédiées sur les territoires, renforcer les partenariats spécifiques, organiser régulièrement des commissions de concertation autour des situations singulières.
- **Accompagner** l'avancée en âge et engager une réflexion sur nos pratiques en terme d'accompagnement en fin de vie pour une prise en charge adaptée.



Engagement N° 1

Favoriser la continuité et la singularité des parcours

« Nous devons aider les personnes accompagnées à développer leur autonomie pour éventuellement pouvoir intégrer des structures moins thérapeutiques. »

Comités territoriaux – Atelier n°1 du 9 mai 2022

« Il faut proposer un échange autour de situations difficiles pour trouver des solutions en groupe. »

Comités territoriaux – Atelier n°1 du 9 mai 2022

« La santé de mon frère s'est dégradée et il a fallu trouver un nouveau mode d'hébergement plus adapté. Il a finalement intégré le FAM. la situation de mon frère a mobilisé l'encadrement et mon frère et moi. »

Comités territoriaux – Atelier n°3 du 24 mai 2022



PARCOURS TRANSFORMER

L'Unapei 92 agira pour :

- **Entendre les attentes** des personnes accompagnées et de leurs familles et leur proposer des réponses.
- **Développer les nouvelles modalités** de suivi et d'évaluation en ligne avec le référentiel national de la Haute Autorité de Santé pour évaluer la qualité dans le secteur médico-social.
- **Renforcer le dispositif** d'amélioration continue en analysant systématiquement les événements indésirables, en proposant des solutions d'ajustement pour y répondre, solutions qui font à leur tour l'objet d'une évaluation.
- **Développer la mise en place** de groupes de travail interdisciplinaires autour de situations singulières, en particulier complexes.
- **Renforcer la coopération** entre établissements afin d'optimiser l'utilisation des ressources par la mise en place de groupes de travail thématiques, en visant un haut degré d'exigence et de qualité.
- **Investir dans l'amélioration** continue du patrimoine immobilier.
- **Rechercher de nouvelles ressources** financières : fonds de dotation, subventions, mécénat...



Engagement N° 2

Œuvrer à l'amélioration continue des prestations de nos établissements et services



« Il faut favoriser l'expression et l'ouverture sur l'extérieur de nos organisations.
Développer les partenariats externes. »

Comités territoriaux – Atelier n°3 du 24 mai 2022

« Il faut développer le partenariat avec les hôpitaux. »

Comités territoriaux – Atelier n°3 du 24 mai 2022

1

Accompagner

à chaque étape de la vie en soutenant les parcours singuliers

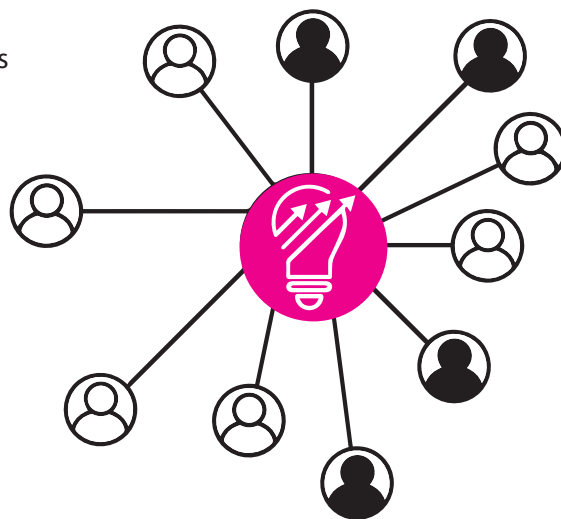
L'Unapei 92 agira pour :

- **Assurer une veille** des solutions innovantes et adopter une démarche prospective en répondant notamment aux appels à projets.
- **Favoriser l'émergence** de projets portés par les équipes de professionnels et les personnes accompagnées et participer à des travaux de recherche.
- **S'inspirer des expériences** innovantes de nos partenaires.
- **Développer des projets** adaptés dans le domaine de la santé : télé médecine, soins bucco-dentaires, gynécologie...
- **Développer les coopérations** avec les acteurs des territoires pour de nouvelles modalités d'accompagnement dans chacun des domaines de la vie : transport adapté, scolarité inclusive, sports adaptés, loisirs et culture, habitat inclusif...
- **Créer de nouvelles synergies** avec ces mêmes acteurs en vue d'adapter des dispositifs dits « ordinaires » pour favoriser l'inclusion dans la cité des personnes en situation de handicap.
- **Développer une culture** managériale et une organisation permettant de favoriser la coopération et l'innovation au sein des collectifs de travail.



Engagement N° 3

Mettre l'innovation
au service de
l'accompagnement
des personnes



« Ma fille a intégré un IME alors qu'elle vient d'une école inclusive. Cette période a été difficile pour elle et c'est en aidant une autre jeune fille qu'elle a trouvé sa place. Depuis, elle continue à offrir son aide à d'autres résidents. »

Comités territoriaux – Atelier n°1 du 9 mai 2022

« La coopération et l'échange permettent de réaliser que ce n'est pas s'opposer mais construire en complémentarité. »

Comités territoriaux – Atelier n°1 du 9 mai 2022

« Il faut multiplier les groupes de travail et la formation avec les professionnels, les familles et les personnes accompagnées. »

Comités territoriaux – Atelier n°1 du 9 mai 2022

INNOVER PARTAGER

L'Unapei 92 agira pour :

- **Proposer des espaces** de soutien, de « pair-aidance » et d'échange, en particulier pour les familles et les personnes accompagnées.
- **Associer les familles et les proches** à la démarche d'autodétermination en les intégrant dans l'évaluation du risque et dans la recherche d'alternatives adaptées.
- **Recueillir la contribution** de chacun et accueillir les différents points de vue.
- **Développer et animer** des temps de réflexion réunissant les personnes accompagnées, les familles et les professionnels.
- **Reconnaître l'expertise** des familles, des proches et rechercher leur collaboration dans une démarche de confiance mutuelle.
- **Garantir, amplifier, fluidifier** la communication avec les familles en diversifiant les modalités et les canaux d'échange.
- **Valoriser la triple expertise** familles, personnes accompagnées et professionnels, notamment au sein des CVS.



Engagement N° 4

Reconnaître et conjuguer les expertises familiales et professionnelles ainsi que celles des personnes en situation de handicap





2

Promouvoir et soutenir l'autodétermination et la participation citoyenne des personnes en situation de handicap

« Je voudrais qu'on nous aide
à passer des week-ends ensemble. »

Consultation numérique des personnes accompagnées

« Je voudrais avoir la possibilité de faire le ménage
de ma chambre moi-même. »

Consultation numérique des personnes accompagnées

« Ma sœur a eu une consultation à l'hôpital, qui l'a laissée
sortir seule avant que sa référente vienne la chercher.
Nous avons avec le responsable du FAM remué la
gendarmerie et l'hôpital pour la retrouver. Finalement,
elle était rentrée seule par les transports en commun. »

Comités territoriaux – Atelier n°2 du 20 mai 2022

AUTODETERMINATION

L'Unapei 92 agira pour :

- **Mettre en place** les conditions permettant aux personnes accompagnées de se reconnaître capables d'oser, d'expérimenter, de se tromper et de changer d'avis.
- **Intégrer dès le plus jeune âge** l'apprentissage du choix et de l'autonomie en lien avec les possibilités de chacun.
- **Donner la possibilité** de s'exprimer et de s'affirmer dans ses choix sans risque excessif.
- **Développer les outils d'auto-évaluation** afin de permettre la prise de conscience des compétences et développer leur pouvoir d'agir.
- **Favoriser les expériences** pour mieux appréhender ses aspirations et construire son projet.
- **Apprendre à évaluer** les conséquences de ses décisions et à les assumer.
- **Sensibiliser l'ensemble des acteurs** à ces enjeux : formations, groupes de parole, ateliers, développement d'outils...
- **Développer des outils** de communication alternatifs : Facile à Lire et à comprendre, makaton, pictogrammes...



Engagement N° 5

Promouvoir et soutenir
l'autodétermination

« Je veux qu'on parle plus d'amour. »

Consultation numérique des personnes accompagnées

« Je voudrais mettre en place une organisation
pour voir mon amoureux pour de vrai, partir en week-end avec lui. »

Consultation numérique des personnes accompagnées

« Pour la Saint-Valentin, je veux pouvoir aller au restaurant avec mon petit ami. »

Consultation numérique des personnes accompagnées

« Il faut développer le FALC. »

Comités territoriaux – Atelier n°3 du 24 mai 2022



Engagement N° 6

Promouvoir l'exercice des droits fondamentaux et civiques des personnes en situation de handicap

L'Unapei 92 agira pour :

- **Se positionner** en garant des droits et libertés : accompagnement juridique, mesures de protection...
- **Promouvoir et faciliter** l'exercice du droit de vote en sensibilisant, informant et rendant accessibles les programmes politiques en FALC.
- **Promouvoir le droit** à une vie intime et sexuelle.
- **Renforcer la coopération** avec les partenaires spécialisés.
- **Développer l'entraide** par la mise en place d'actions de formation par des formateurs pairs (par aideance).



« C'était important que les représentants élus au CVS puissent collaborer au projet associatif. »

Consultation numérique des personnes accompagnées

« Rendre effective la représentation dans les instances des personnes accompagnées. »

Comités territoriaux – Atelier n°1 du 9 mai 2022

ACCÈS AUX DROITS COCONSTRUIRE

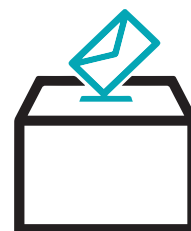
L'Unapei 92 agira pour :

- **Renforcer** la place accordée aux personnes accompagnées au sein des instances et dans la vie de l'association en les soutenant dans cette démarche.
- **Favoriser** leur accès aux informations sur la vie de l'association.
- **Favoriser** les délégations et instances d'autoreprésentation notamment par la création d'une délégation « Nous aussi ».
- **Leur permettre** de trouver leur place au sein de différentes instances de participation et de débat public : commissions, budgets participatifs...
- **Développer** et accompagner vers l'engagement citoyen : participation aux événements des communes, bénévolat, participation aux instances citoyennes.



Engagement N° 7

Renforcer la participation citoyenne des personnes aux différentes instances de l'association et de la vie locale





3

Prendre part activement à la construction d'une société plus inclusive et solidaire

« Il y a des difficultés pour les inscriptions dans les autres associations, comme les clubs sportifs [...] Bien que la loi sur l'accessibilité permette "l'accessibilité à tout pour tous", c'est loin d'être appliqué. »

Comités territoriaux – Atelier n°3 du 24 mai 2022

« Il faut travailler sur la place des ESAT dans la société : se faire connaître et reconnaître, travailler le regard des autres. »

Consultation numérique des personnes accompagnées

« Aller vers les autres et les inviter à parler ou à faire des choses avec nous. »

Consultation numérique des personnes accompagnées

L'Unapei 92 agira pour :

- **Cœuvrer pour un accueil** des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des sphères de la société : transport, habitat, accueil petite enfance, scolarisation, sport, loisirs et culture, insertion professionnelle...
- **Contribuer à l'information**, au débat public pour mobiliser l'opinion publique autour de nos enjeux.
- **Alerter, rencontrer** les pouvoirs publics et les acteurs privés afin de les sensibiliser aux enjeux d'inclusion.
- **Agir sur les représentations** sociales en s'appuyant sur les expériences et les témoignages des personnes.
- **Représenter et rendre effective** la défense des intérêts des personnes en situation de handicap en siégeant dans différentes instances : CCAS, MDPH, CDAPH, comités d'entente, commissions départementales d'appels à projets, conseil territorial de santé, comités de suivi, chartes handicap des municipalités des Hauts-de-Seine.
- **Communiquer** auprès des familles et professionnels sur les actions menées grâce à l'exercice de ces mandats.



Engagement N° 8

Représenter et défendre les droits des personnes en situation de handicap



« Il y a un lien à faire entre culture managériale et culture associative. »

Comités territoriaux – Atelier n°2 du 20 mai 2022

« Il faut fidéliser le personnel, qui a des difficultés à se loger sur le territoire. »

Comités territoriaux – Atelier n°1 du 9 mai 2022

« Affirmer que l'Unapei 92 travaille avec le national pour revaloriser les salaires des professionnel/les. »

Comités territoriaux – Atelier n°2 du 20 mai 2022

3

Prendre

activement part à la construction d'une société plus inclusive et solidaire

L'Unapei 92 agira pour :

- **Intégrer** la RSE dans les orientations stratégiques de l'Unapei 92.
- **Contribuer** au développement durable en initiant une démarche de sobriété énergétique et une politique d'achat vertueuse.
- **Privilégier** des modes de déplacement alternatifs.
- **Adopter** une consommation plus responsable.
- **Veiller** au traitement et à la valorisation des déchets.
- **Favoriser** l'ancrage territorial et contribuer au développement d'un approvisionnement local au moyen de circuits courts.
- **Veiller** à la qualité de vie au travail et à faire vivre le dialogue social.
- **Intégrer** les enjeux de RSE dans les parcours professionnels : valorisation et développement continu des compétences.
- **Militer** pour la reconnaissance de l'ensemble des professionnels de l'accompagnement, notamment au sein des organisations représentatives : Nexem, Unapei.



Engagement N° 9

Inscrire l'Unapei 92 dans une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)



« Il faut améliorer l'information des familles sur les différentes démarches administratives. »

Comités territoriaux – Atelier n°2 du 20 mai 2022

« La notion de territoire reste à diffuser [...] il faut impulser cette notion pour qu'elle soit mieux perçue. »

Comités territoriaux – Atelier n°1 du 9 mai 2022

« Comment susciter des vocations de bénévoles, notamment auprès de familles plus jeunes ? Grâce à des temps plus conviviaux, plus collectifs, entre les familles et les professionnels. »

Comités territoriaux – Atelier n°2 du 20 mai 2022



Engagement N° 10

Porter et fédérer un réseau militant et développer une animation territoriale de proximité

L'Unapei 92 agira pour :

- **Fédérer** les associations adhérentes et les soutenir dans leurs projets.
- **Assurer** le relais territorial du mouvement national Unapei.
- **Positionner** l'association comme « centre de ressources » sur son territoire.
- **Faire connaître** l'association et ses actions pour mobiliser de nouveaux adhérents, encourager la participation de bénévoles.
- **Repenser et renforcer** les interactions avec les familles et les adhérents.
- **Développer** les moments d'échange, de débats, les rencontres thématiques entre professionnels et familles pour favoriser l'entraide.
- **Amplifier** les modalités de coopération et de coordination entre les Territoires et les établissements et services.
- **Incarnier et vivre** un engagement associatif militant.





Annexes

Annexe 1

L'organisation et les instances associatives

Le Conseil d'administration et le Bureau

Le Conseil d'administration est composé de membres adhérents bénévoles élus par l'Assemblée générale. Il vote les grandes orientations et valide les comptes de l'Association. Le Bureau est l'organe dirigeant de l'Association. Ses membres sont des administrateurs élus par les membres du Conseil d'administration. Le Bureau élabore le projet associatif, veille au bon fonctionnement des établissements et services, au respect de la réglementation et à la gestion des comptes. Il est responsable devant les autorités administratives.

Le Président est assisté d'une directrice générale secondée par une équipe renforcée par des fonctions support en matière de gestion, de ressources humaines, de démarche qualité, de pilotage du système d'information et un secrétariat général.

Le Comité d'éthique

Instance consultative indépendante, composée de 4 collèges paritaires (personnes en situation de handicap, familles, professionnels, associations fédérées). Le comité d'éthique est un espace de réflexion et de recommandation à l'intention des bureaux, conseils d'administration et directions générales de l'Unapei 92 et des associations fédérées sur tout sujet concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap et soulevant des interrogations à caractère éthique.

Le Comité stratégique de gestion

Il coordonne une veille stratégique en lien avec la gestion et le développement des établissements. Il prépare les décisions du Conseil d'administration sur les budgets et les comptes. Il rend compte de son action au Conseil d'administration.

Les Comités de Territoires

Les 4 comités sont des lieux d'animation de la vie associative, ils assurent la proximité avec les familles et les adhérents en lien avec les acteurs de chaque établissement et service : 92 Nord – 92 Centre – 92 Sud – Régions 28 et 27.

Ils sont de lieux d'information, de ressources et d'échange pour les familles et les adhérents.

Les membres des comités de territoire représentent l'Association dans les CVS de leur territoire.

La Commission « Patrimoine »

Elle conseille le Conseil d'administration, le Bureau et la direction générale sur la gestion du patrimoine immobilier et foncier, ainsi que sur les projets.

La commission étudie les situations qui lui sont soumises par le Président ou la Directrice générale et mène les analyses techniques et économiques nécessaires.

La Commission « Qualité »

Elle contribue à l'amélioration continue des accompagnements et services dispensés par la cinquantaine de structures à travers : la validation annuelle des enjeux prioritaires et des outils de « gestion qualité » proposés par la direction qualité, la validation des outils issus de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la validation des procédures organisationnelles majeures.

La Commission rend compte au Conseil d'administration de l'Association des projets « qualité » en cours et éclaire les administrateurs quant à l'impératif de recherche de la satisfaction des personnes accompagnées et de leurs proches.

Annexe 2

La démarche d'élaboration du projet associatif

Elle s'est déroulée d'octobre 2021 à octobre 2022. L'Unapei 92 s'est appuyée sur l'expertise du CREAL Île-de-France et de l'agence « Les Beaux jours » pour organiser cette démarche associative impulsée et animée par le Bureau de l'Association. Elle a voulu associer les adhérents, familles et proches, les personnes accompagnées et les professionnels pour que le projet associatif soit enrichi par les différents échanges et contributions au moyen de :

- Deux comités territoriaux qui ont rassemblé 30 familles.
- Trois ateliers territoriaux qui ont rassemblé 27 familles et 26 professionnels.
- Une plateforme de concertation numérique, co-construite avec 8 personnes accompagnées et 3 professionnels, qui a permis de recueillir 217 idées et propositions.
- Deux ateliers avec les représentants des CVS qui ont rassemblé 20 personnes accompagnées, 4 familles et 3 professionnels.

Ce sont au total 149 personnes dont 61 familles, 60 professionnels et 28 personnes accompagnées, représentant 18 établissements et services différents de l'Association, qui ont contribué, aux côtés du bureau de l'Unapei 92, à l'élaboration du projet associatif.

L'ensemble des contributions exprimées sera regroupé dans un document qui alimentera les réflexions et les échanges à venir.

Annexe 3

Lexique

AUTODÉTERMINATION : Agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

CVS : Conseil de la Vie Sociale.

FALC : Facile A Lire et à Comprendre.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

PAIR-AIDANCE : Développer l'entraide entre personnes accompagnées *via* le partage d'expérience afin de contribuer à améliorer l'accompagnement de ceux qui rencontrent les mêmes difficultés.

RSE : Responsabilité Sociétale et Environnementale.

SERAFIN PH : Services et Etablissements – Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées.

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

Établissements & services :

CAJ : Centre d'Accueil de Jour.

CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique.

EAJE : Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants.

EMPRO : Externat Médico Professionnel.

ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail.

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé.

IME : Institut Médico Educatif.

IMP / IMPRO : Institut Médico Professionnel.

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile.

www.unapei92.fr

ASSOCIATION UNAPEI 92

Direction générale et siège social
119 / 121 Grande Rue
92310 Sèvres

Tél. : 01 41 14 06 30

Email : accueil.dg@unapei92.fr

